

Communiqué de presse

07 décembre 2023

Organisation des soins dans la Loire (42) : création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé « Vallée du Gier »

Il y a quelques semaines, l'Assurance Maladie de la Loire et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes signaient la création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé « Grand Saint-Étienne » avec les porteurs du projet. **Aujourd'hui, c'est au tour de la CPTS « Vallée du Gier » de signer l'Accord Conventionnel Interprofessionnel pour la concrétisation de son projet.**

Il s'agit de la 5^{ème} CPTS à voir le jour dans le département de la Loire. **Avec une population de 96 850 habitants sur 25 communes, elle représente une des plus peuplée du territoire. Désormais, le département de la Loire sera couvert à plus de 80% par une CPTS.**

Communes présentes sur la CPTS Vallée du Gier : Le Bessat, Cellieu, Chagnon, Châteauneuf, Dargoire, Doizieux, Farnay, La Grand-Croix, L'Horme, Lorette, Pavezin, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Sainte-Croix-en-Jarez, Genilac, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Tartaras, La Terrasse-sur-Dorlay, Valfleury, La Valla-en-Gier, Longes, Trèves, Marcenod, St Christo En Jarez

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) ?

Une CPTS est une organisation territoriale au sein de laquelle plusieurs acteurs de la santé agissent et travaillent ensemble pour améliorer la santé des habitants. Elle est constituée à l'initiative des professionnels de santé qui veulent se coordonner entre eux et avec les acteurs du territoire.

LA CPTS VALLÉE DU GIER

La CPTS réunit à ce jour une centaine de professionnels de santé libéraux, le DAC Loire (Dispositif d'appui à la Coordination), les Centres Hospitaliers de Saint-Chamond, Rive-de-Gier ainsi que plusieurs maisons de santé. Au service de plus de 90 000 habitants, elle entend développer des actions répondant aux besoins des patients et aux attentes des professionnels de santé installés sur son territoire :

- **Faciliter l'accès à un médecin traitant** : La CPTS souhaite quantifier le volume de patients n'ayant pas de médecin traitant afin de recenser et référencer les médecins intéressés pour prendre ces patients. Il sera donc nécessaire de définir des critères de priorisation, notamment pour les patients en Affection Longue Durée. Pour cela, une plateforme de coordination de la CPTS devra être créée dans le but d'identifier les capacités d'accueil des différents professionnels de santé.

- **Faciliter le parcours médical du patient** : Les professionnels du territoire ont choisi de se pencher sur différents sujets afin d'améliorer le parcours de soin des patients :
 - Le lien ville-hôpital pour un parcours relatif à l'Insuffisance cardiaque
 - Prévention de la chute chez les personnes âgées
 - Faciliter l'accès à un médecin spécialiste

En plus de ses sujets, la CPTS Vallée du Gier souhaite se concentrer sur l'organisation des parcours de soins insuffisance cardiaque. La mise en œuvre de ce parcours repose sur un travail de co-construction entre les différents professionnels de santé et structures concernées.

- **Développer des actions de prévention** : Améliorer le repérage de la fragilité osseuse et le dépistage du risque de rupture de soins de la personne âgée, avec en première intention la prévention de chute.
- **Rédaction d'un plan en prévision de la survenue d'une crise sanitaire** : une réflexion sera produite par la CPTS afin d'envisager les incidences d'une crise sanitaire sur l'organisation de la médecine de ville. La dernière crise sanitaire a mis en évidence la nécessité d'anticiper l'organisation des soins en cas de situation exceptionnelle pouvant perturber de façon significative la demande de soins.

UN PROJET SOUTENU PAR L'ASSURANCE MALADIE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTÉ

La signature de ce contrat tripartite ce 07 décembre avec l'Assurance Maladie de la Loire et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, permet à la CPTS de bénéficier de financements significatifs pour déployer ses actions et mettre en œuvre son projet de santé.

L'Assurance Maladie de la Loire versera une aide de 241 875€ pour la première année d'activité de la CPTS.

Ce soutien financera deux volets : le fonctionnement de la communauté et les actions conduites dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

De son côté, l'ARS a versé une aide de 15 000€ pour soutenir l'élaboration de ce projet de santé.

De plus, les signataires s'engagent à se rencontrer deux fois par an lors de réunions de « dialogue en gestion » afin d'évaluer les résultats et accompagner les porteurs dans la recherche de solutions.

Contact presse

Marjorie Thizy
Responsable communication CPAM Loire

service-communication.cpam-loire@assurance-maladie.fr

Direction des relations publiques et de la communication
ARS AURA

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Service presse : 04 27 86 55 55